

Formulaire de demande de brevet de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté



.....
VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Noms officiels

Nom de famille

Prénom

Second prénom

Adresse postale

Rue

Ville ou village

Province

Code postal

Date de naissance

N° de
téléphone

N° de PSP ou
n° de brevet

jour/mois/année

Courriel

Signature

Date

Pour avoir droit au brevet de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté, vous devez :

- être titulaire d'un brevet d'enseignement à l'enfance en difficulté du Manitoba;
- avoir cinq années d'expérience dans au moins deux des domaines suivants :
 - enseignement dans une classe ordinaire;
 - enseignement comme orthopédagogue ou enseignant à l'enfance en difficulté, ou les deux;
 - travailler dans une école ou un organisme spécialisé à titre de psychologue, de conseiller en lecture, de travailleur social, d'orthophoniste ou d'orienteurscolaire;
 - travail de consultation ou de supervision comme administrateur scolaire ou chef de département.

EXIGENCES RELATIVES AU TRAITEMENT DES DEMANDES :

Votre demande de brevet de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté sera traitée dès que la Section des brevets recevra les documents suivants :

- le *Formulaire de demande de brevet de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté* dûment rempli, signé et daté;
- une attestation officielle, remplie par votre ancien employeur ou par votre employeur actuel, confirmant que vous avez bien acquis cinq années d'expérience dans au moins deux des domaines susmentionnés.
- les frais envoyés par :
 - chèque ou mandat libellé à l'ordre du ministre des Finances;
 - Visa ou MasterCard (formulaire ci-joint).

Envoyez le formulaire à la :

**Section des brevets
C. P. 700, 402, rue Main Nord
Russell (Manitoba) R0J 1W0**

**Téléphone 1 204 773-2998
Au Manitoba 1 800 667-2378
Télécopieur 1 204 773-2411**

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu du Règlement 115/2015 de la Loi sur l'administration scolaire et serviront à constituer un dossier portant sur les activités annuelles du milieu enseignant. Les renseignements personnels sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec la Section des brevets, case postale 700, Russell (Manitoba) R0J 1W0 ou composez le 1 800 667-2378 ou le 1 204 773-2998.

Formulaire de demande de brevet de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté

.....



VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Réservé à l'administration :

N° de PSP : _____

N° de reçu : _____

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SERVICE PAYÉ PAR VISA OU MASTERCARD

Pour payer par Visa ou Mastercard, vous devez remplir ce formulaire et le joindre au *Formulaire de demande de brevet de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté*.

	<u>DROITS EXIGÉS</u>	<u>QUANTITÉ</u>	<u>TOTAL</u>
Brevet de coordonnateur de l'enseignement à l'enfance en difficulté		_____	_____

Mode de paiement

Visa

MasterCard

N° de carte

Date d'expiration

mois/année

Nom du titulaire de la carte (tel qu'il apparaît sur la carte)

Veillez écrire en lettres moulées.

Signature du titulaire de la carte

Imprimer

REMARQUE : Si les renseignements relatifs à la carte ont été transmis par téléphone, la signature du titulaire DOIT être envoyée par la poste ou par télécopie. Les renseignements relatifs à la carte Visa ou MasterCard envoyés par courriel ne peuvent pas être acceptés pour des raisons de sécurité.